

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Jean-Marc SIGNES - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI

représenté par Stéphanie FERNANDEZ - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Doudja BOUKRINE représentée par Frank OHANESSIAN - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christian DELAVET représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Olivier FREGEAC représenté par Vincent DESVIGNES - Agnès FRESCHEL représentée par Christian PELLICANI - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Roger GUICHARD représenté par Pierre LAGET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Yannick OHANESSIAN - Arnaud KELLER représenté par Eléonore BEZ - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDIS - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - José MORALES représenté par Yves MESNARD - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Cédric JOUVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par André MOLINO - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Pauline ROSSELL représentée par Anthony KREHMEIER - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Eric SEMERDJIAN représenté par Sophie CAMARD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Cédric DUDIEUZERE - Samia GHALI - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Denis ROSSI représenté à 14h30 par Jean-Yves SAYAG.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique FARKAS à 14h51 - Sophie GRECH à 14h51 - Benoît PAYAN à 15h17 - Jessie LINTON à 15h17 - Sébastien BARLES à 15h22 - Michèle RUBIROLA à 15h28 - Robert DAGORNE à 15h36 - Laure-Agnès CARADEC à 15h49 - Audrey GARINO à 15h49 - Yannick OHANESSIAN à 15h50 - Michel LAN à 15h51 - Richard MALLIÉ à 15h51 - Christian BURLE à 15h52 - Véronique MIQUELLY à 15h52 - Francis TAULAN à 15h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-002-13548/23/CM

■ Approbation du programme d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Camp de Sarlier à Aubagne

39011

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 16 décembre 2021, le Conseil de la Métropole approuvait le Plan de Mobilité Métropolitain, présentant ainsi les ambitions de la Métropole à l'horizon 2030, pour faire face aux défis environnementaux et économiques qui se présentent à nous. Ce Plan donne comme objectif, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine d'ici 2025 et d'augmenter de 50% celui des transports locaux, tout en renforçant le maillage des Pôles d'Echange Multimodaux.

Pour y répondre, il est prévu, de déployer un réseau de transport en commun interurbain à haut niveau de service (réseau REM), articulé autour du réseau ferroviaire et du réseau routier du territoire métropolitain, de conforter le maillage des PEM (Pôles d'Echanges Multimodaux) avec la création d'une trentaine de PEM et le renforcement des PEM existants, permettant ainsi à 90% des habitats de rejoindre à moins de 15 mn un PEM ou une station, à pieds, en Transport en Commun, à vélo ou en voiture.

Le PEM de Camp de Sarlier fait partie des PEM à créer, connecté à la fois au réseau REM reliant Aix-en-Provence et La Ciotat, mais aussi au réseau de transport urbain avec le projet de Chronobus.

Pour identifier les aménagements à réaliser sur le site pressenti pour son implantation, une étude de faisabilité a été conduite en 2022 afin de préciser les conditions d'insertion urbaines et paysagères de cet équipement, au sein d'un espace public renouvelé, de définir ses nouvelles fonctionnalités, et préparer l'arrivée d'une offre de transport augmentée, notamment avec le projet du Chronobus. Ce dernier, dont la livraison est attendue pour 2024, reliera le centre-ville d'Aubagne depuis le Pôle d'échange Multimodal de la gare ferroviaire, à la zone d'activité des Paluds sur Aubagne et la zone d'activité de plaine de Jouques sur Gémenos.

Le site pressenti pour son implantation est un lieu stratégique pour l'implantation d'un PEM du fait d'une très bonne accessibilité routière pour le bassin Nord et Est (proximité immédiate avec D2, D43C et autoroute A52) et d'une bonne connexion au réseau de transport collectif. Le PEM Camp Sarlier doit assurer l'intermodalité entre le réseau urbain d'Aubagne, principalement le chronobus, et les cars interurbains à travers le Réseau Express Métropolitain. La création d'un parking relais intégrant le stationnement des voitures et des vélos permettra de faciliter l'accès aux transports en commun pour les automobilistes et les cyclistes. Le PEM sera desservi par les lignes interurbaines Aubagne – Aix et La Ciotat – Aubagne ainsi que par le bus à haut niveau de service d'Aubagne (Chronobus).

La route de Gémenos représente la porte d'entrée nord Est d'Aubagne. Cette localisation, associée à la proximité immédiate de riverains, a nécessité un traitement particulier de l'insertion paysagère du projet. Ainsi, un aménagement limité en hauteur à un étage, de niveau avec la route de Gémenos a été privilégié. Le traitement paysager du site sera soigné, avec un écran végétal tenant compte de la proximité avec les riverains.

Le parking relais sera réalisé en deux phases:

- Une première phase comprenant un parking de 149 places VL avec un étage et 40 places pour les vélos, réalisé sur une parcelle acquise par la Métropole,

- Une deuxième phase permettant d'étendre la capacité du parking sur un emplacement attenant, réservé au PIUi pour la réalisation d'un P+R, pour atteindre une jauge de 180 places VL et 80 places pour les vélos, à une échéance liée à la montée en charge des besoins de stationnement.

Le parking disposera en outre de places spécifiques : 4 places PMR, 9 places aux deux-roues motorisés et 9 places équipées de bornes de recharge électrique

Les voiries et espaces publics alentours seront réaménagés afin d'assurer la desserte du PEM à la fois en voiture mais également pour les modes actifs. L'entrée principale du P+R sera sur la route de Gémenos par une plateforme d'accès, permettant de ne pas entraîner de remontée de file sur les voies de circulation. La sortie se fera quant à elle via une reconstitution de la voie riveraine de l'impasse de la Sainte Baume vers la route de Gémenos. Un dépose minute sera aménagé au droit du PEM sur la route de Gémenos.

La création des équipements de contrôle d'accès et de sécurité seront intégrés au programme du PEM, aussi qu'une ombrière photovoltaïque sur la partie « decking ». Il sera apporté un soin particulier à l'éclairage, qui contribue à assurer la sécurité et le confort des utilisateurs dans le PEM.

Le PEM sera en interface étroite avec le Chronobus et le réseau interurbain, au niveau de la station située au droit du Parking relais.

Le montant des travaux pour la réalisation de la totalité de l'opération est estimé comme suit :

- Phase 1 : 3 600 000 euros HT
- Phase 2 : 835 000 euros HT

Le montant total incluant les études, travaux et frais de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce PEM est estimé ainsi à 5,1M€/HT, soit 6,12M€/TTC (valeur 2022). Une équipe de maîtrise d'œuvre sera désignée pour réaliser les études et suivre la réalisation des travaux.

La livraison de la phase1 du projet est envisagée à la rentrée 2025. La présente délibération vise à approuver le programme de cette opération. Le coût global prévisionnel en investissement de cette opération est ainsi estimé à 5,1M d'euros hors taxe ainsi réparti :

- Coût des travaux : 4 435 000 euros hors taxe.
- Coût Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre : 665 000 euros hors taxe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° TRA 002-1790/17/CM du Conseil Métropolitain du 30 mars 2017 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une ligne de BHNS à Aubagne ;
- La délibération N° TRA 004-7093/19/CM du Conseil Métropolitain du 24 octobre 2019 approuvant la révision de l'autorisation de programme du BHNS entre Aubagne et le parc d'activité de Gemenos ;
- La délibération N° MOB-001-11063/21/CM du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation dans le cadre du Plan de Mobilité de la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de l'opération du Pôle d'Echange Multimodal de Camp Sarlier ci-annexé.

Article 2:

Est approuvé le coût global de l'opération relatif à l'investissement hors foncier, soit 5,1 millions d'euros/TTC (Valeur septembre 2022) et son affectation sur le budget annexe transport d'un montant de 5,1 millions d'euros TTC (maitrise d'œuvre comprise).

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget Annexe des Transports 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération 2017400200, Nature 2031-21728-2315-238, sous-politique C210.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Nature 1311-1312-1313-1314-, sous-politique C210.

Article 4 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à effectuer, toutes déclarations, toutes demandes d'enregistrement ou demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Environnement et prendre tout acte à cet effet, Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Sud ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS